



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 15 novembre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	61

#### Date de convocation

**9 novembre 2023**

#### Moyens généraux – Marché d'acquisition de matériel informatique – 3 lots

**N° de la délibération  
2023-631**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 15 novembre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON Mme Annie GUIBERT, MM. Emmanuel GUIRON, Gilbert LA RUSSA, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Laurent BARRUYER (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Jean-Michel MONTAGNE (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Sandrine PEREIRA (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Vincent ROBIN (représenté par sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Isabelle GUILLIAUMET, Mme Agnès OREVE, M. Gérard ROBERTON, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2124-1 et R.2124-2 ;

Vu la délibération n°2020-282 du 23 juillet 2020 portant délégation du Conseil d'Agglomération du Président ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'acquérir du matériel informatique ;

Les prestations sont décomposées en fonction des types de matériel :

- Ordinateurs fixes, d'ordinateurs portables et d'écrans...
- Petits matériels informatiques, câbles et accessoires...
- Téléphones mobiles et de tablettes

Considérant qu'il s'agit d'un marché de fournitures

Considérant la spécificité des marchés de matériels informatiques, il est proposé de lancer un accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'acquisition de matériel informatique pour Arche Agglo conformément aux articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-7 à R2162-10 du Code de la commande publique,

Considérant que l'accord-cadre multi-attributaires permettra la sélection de 5 attributaires par lot (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres).

Ces 5 attributaires seront ensuite consultés à chaque survenance d'un besoin pendant la durée de l'accord cadre multi attributaires. Les Marchés Subséquents décriront alors de façon précise tous les détails relatifs au besoin.

Considérant qu'il convient :

- D'allotir de la manière suivante :
  - o Lot n°1 : fourniture d'ordinateurs fixes, d'ordinateurs portables et d'écrans
  - o Lot n°2 : fourniture de petits matériels informatique, câbles et accessoires
  - o Lot n°3 : Téléphones mobiles et de tablettes
- De prévoir un marché d'une durée de 24 mois renouvelable 1 fois 24 mois (4 ans maximum) ;
- De conclure un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec un minimum et un maximum en valeurs **pour 24 mois** :
  - o Lot 1 : Mini : 140 000 € HT - Maxi : 180 000 € HT
  - o Lot 2 : Mini : 19 000 € HT - Maxi : 25 000 € HT
  - o Lot 3 : Mini : 11 000 € HT - Maxi : 24 000 € HT

Considérant qu'au regard de la nature des prestations, les critères d'analyse des offres **pour l'accord-cadre** seront les suivants :

- 40 valeur technique
- 60 prix (sur la base du Devis Quantitatif Estimatif)

Considérant qu'au regard de la nature des prestations, les critères d'analyse des offres **pour les marchés subséquents à venir** seront :

- Prix : pondération de 50% à 99% sur la base de la pièce financière de la mise en concurrence
- Valeur technique : pondération de 1% à 50% sur la base du délai pour lequel le candidat s'engagera

Considérant l'avis favorable du bureau du 2 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe de cette consultation et les caractéristiques principales du contrat,
- AUTORISE le lancement de la consultation sous forme d'accord cadre multi-attributaires à marchés subséquents et selon une procédure d'appel d'offres ouvert,
- AUTORISE le Président à signer l'accord cadre à marchés subséquents correspondant ainsi que tous les marchés subséquents liés à cet accord-cadre et les avenants nécessaires à l'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents et tous documents afférents à la présente délibération,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 novembre 2023.